

**Ouverture de la séance : 20h**

République  
Française  
Département  
Haute-Saône

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	15
Votants	19
Absents	4
Exclus	0
<b>Date de convocation</b> <b>31 août 2020</b>	

**PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE FROIDECONCHE**

**Séance du 10 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le dix septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle des Fêtes de Froideconche sous la présidence de Monsieur Eric PETITJEAN, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANCELET Sylviane, BUSCHINI Jean-Claude, CAILLET Daniel, DECHAMBENOIT Pierrette, FAIVRE-BAZIN Claudette, FAIVRE Jérôme, GAVOILLE Sylvie, JEANDESBOZ Stéphanie, JEANMASSON Christelle, JUAN Abella, MARGOLIS Joffrey, MARIGLIANO René, MOREL Marina, NURDIN Nicolas, PERRIN Emmanuelle, PETITJEAN Eric, RENAUD Alain, SAGUIN Stéphane, STORTZ Maxime.

**Absents excusés :** **Absents excusés :** Emmanuelle PERRIN => Pouvoir donné à Sylvie GAVOILLE  
Marina MOREL => Pouvoir donné à Daniel CAILLET  
Jean-Claude BUSCHINI => Pouvoir donné à Nicolas NURDIN  
Jérôme FAIVRE => Pouvoir donné à Christelle JEANMASSON

Mme Claudette FAIVRE-BAZIN a été nommée secrétaire de séance.

**Enoncé des décisions de Monsieur le Maire depuis le dernier conseil municipal du 10 juillet 2020 :**

- **Devis Saônoise de Mobiliers : 20 Matelas Ecole Maternelle**
  - 752.40 € HT soit 906.48 € TTC
- **Devis JL Concept : Achat de 2 ordinateurs et remise en état d'un ordinateur existant**
  - 1 623.33 € HT soit 1 948.00 € TTC
- **Devis Sogelink : Renouvellement abonnement (logiciel de déclarations DICT-DT)**
  - 350.00 € HT soit 420.00 € TTC

**01 – Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux des 02 juillet 2020 et 10 juillet 2020 :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité ( 18 voix pour - 0 voix contre – 0 abstention), le Conseil Municipal, APPROUVE les comptes-rendus des séances du conseil municipal des 02 juillet 2020 et 10 juillet 2020.

**02 – Décision modificative N°01 – Budget communal :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité ( 18 voix pour - 0 voix contre – 0 abstention), le Conseil Municipal, DECIDE les modifications budgétaires suivantes :

**BUDGET COMMUNAL**

Article 2315/23 (DI) : - 85 000.00 €  
Article 2183/21 (DI) : - 100 000.00 €  
Article 1641/16 (RI) : + 450 000.00 €

### **03 – Décision modificative N°01 – Budget eau :**

Après en avoir délibéré à l'**unanimité** ( 18 voix pour - 0 voix contre – 0 abstention), le Conseil Municipal, DECIDE les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET EAU

Article 61528/011 (DF) : - 0.30 €

### ***20H15 / Arrivée de Mme Stéphanie JEANSDESBOZ***

### **04 – Ouverture d'un poste d'agent technique 20h / semaine :**

Le Maire expose : « Avec le contexte sanitaire actuel, les tâches d'entretien et de désinfection des bâtiments communaux nécessitent plus de temps et afin d'épauler notre équipe d'agents techniques dédiés à l'entretien, nous vous proposons de statuer sur l'embauche d'un agent sous contrat PEC qui aurait pour attribution l'entretien et la désinfection des locaux. ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, (19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), DECIDE :

- L'ouverture d'un poste CAE « Agent Technique Polyvalent » (entretien et désinfection des bâtiments communaux) à raison de 20h / semaine, pour une période de 6 mois, avec une rémunération indexée sur le SMIC horaire.
- D'autoriser le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune les conventions avec Pôle Emploi et les Services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- D'adapter le tableau des effectifs en ce sens.

Les crédits nécessaires ont été prévus et inscrits au budget primitif 2020.

### **05 – Proposition d'une liste de 32 personnes pour la commission communale des impôts directs :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** ( 19 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention), décide de proposer la liste des personnes suivantes pressenties pour faire partie de la commission communale des impôts directs (période 2020-2026) :

N°	NOM	PRENOM
1	BAUMONT	Fabien
2	BERNIER	Eric
3	BRESSON	Jocelyne
4	CABASSET	Stéphane
5	CAILLET	Daniel
6	CHIPEAUX	Andrée
7	CUNEY	Nathalie
8	DAVAL	Albérique
9	DAVAL	Dominique
10	DEMOUGIN	Laurence
11	DESGRANGES	Claudine
12	DOILLON	Alexa
13	FAIVRE	Jérôme
14	GARNIER	Pierre
15	GAVOILLE	Sylvie
16	GIL	Didier
17	GROSJEAN	René
18	GUSTIN	Gérard
19	JACQUET	Philippe
20	JEANDESBOZ	Jacques
21	KORNER	Frédéric
22	LE PENNEC	François
23	MOUGEOT	Lysiane
24	PARIETTI	Pascaline
25	PERRET	Marie-Odile
26	PETEGNIEF	Joël
27	ROTH	Patricia
28	ROUAYROUS	Yves
29	SAGUIN	Stéphane
30	ULRICH	Julie
31	VERMEIREN	Richard
32	VERRIER	Jean

## **06 – Recours à des emprunts – Lancement d’une consultation auprès des établissements bancaires :**

Suite au vote du budget primitif 2020, il y a lieu de lancer une consultation auprès des établissements bancaires pour les emprunts suivants :

### **BUDGET COMMUNAL : Travaux d’investissement 2020**

**Montant : 450 000 €**

**Durée : 20 ans**

**Périodicité de remboursement : Annuelle ou trimestrielle**

### **BUDGET EAU : Travaux d’investissement 2020**

**Montant : 100 000 €**

**Durée : 20 ans**

**Périodicité de remboursement : Annuelle ou trimestrielle**

### **BUDGET ASSAINISSEMENT : Travaux d’investissement 2020**

**Montant : 65 000 €**

**Durée : 15 ans**

**Périodicité de remboursement : Annuelle ou trimestrielle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité (19 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention), VALIDE ces propositions et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette consultation.

## **07 – Modification du règlement de l’étang communal 2020 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide de modifier le règlement de l’étang communal 2020 comme suit :

« La date de la fermeture de l’étang communal, initialement le 8 novembre, est repoussée au 15 novembre 2020. »

## **08 – Avenant N°01 – MAPA Vidéoprotection :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité (19 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- VALIDE l’avenant N°01 de l’entreprise IRIS pour la mise en place d’un mat et d’un massif supplémentaires concernant le MAPA de la mise en place de la vidéoprotection, pour un montant de 1 196.44 € HT soit 1 437.73 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Information sur le jugement du tribunal concernant des dégâts occasionnés par un tiers sur la voirie communale : la commune a été déboutée de sa demande.
- Information sur le déploiement des compteurs LINKY sur la commune.
- Information sur le véhicule stationné depuis quelques semaines en bordure de la RD311 : une procédure est engagée.
- Information sur la distribution des cartes avantages jeunes (Samedi 12 septembre)

**Fin de la séance : 21h20**